

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

**OBJET**  
**Adoption du règlement intérieur du Majestic**

N° D\_92\_2025 (Service Culturel)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

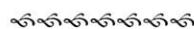
Absente : Mme SAINTE ROSE

---

**DATE**  
**D'AFFICHAGE**

**26 juin 2025**

Secrétaire de séance : M. MONIER



**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

en exercice

**35**

présents

**24**

votants

**19**

**Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. Stéphane DERVILLEZ**

Le Majestic, équipement culturel ambitieux d'environ 2000 m<sup>2</sup> du sud d'Ile-de-France, accueille entre 700 et 1300 personnes selon les modulations adaptées aux types d'évènements, donnant ainsi accès à des spectacles, concerts, pièces de théâtre, opéras, ballets, conférences.

Cette infrastructure est exploitée par la société publique locale (SPL), « Montereau, Porte de Paris » depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de service public, il appartient néanmoins à la ville de Montereau-Fault-Yonne d'approuver le règlement intérieur du Majestic qui a pour but de définir les conditions générales d'utilisation du lieu.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 juin 2025

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 17 juin 2025

Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission en date du 19 juin 2025

**M. James CHERON, Maire, Mme Marie-José CHOISY, M. Christophe ESPARRAGA,  
Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, M. Giovanni MONIER, Conseillers  
Municipaux quittent la salle en amont de la présentation de la présente délibération  
et ne prennent pas part au vote**

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER - JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)

- D'APPROUVER le règlement intérieur du MAJESTIC, Scène de Montereau, en annexe
- DE PRENDRE ACTE que ce règlement est applicable dans son ensemble aux usagers, à toute personne étrangère au service du Majestic, aux locataires des espaces, aux agents de la Société Publique Locale et municipaux
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON